

AK.-

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

DECRET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA FONCTION
PUBLIQUE, DU TRAVAIL ET DU TOURISME

ANNEE 1967 - N° 238 /PR/MFPTT/DP.I

SOMMAIRE :

Radiation des cadres

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DU GOUVERNEMENT

Présenté par
le Directeur VU
du Personnel, VU

- la Proclamation du 22 Décembre 1965 ;
- le Décret n°147/PR. du 16 Mai 1967 portant formation du Gouvernement ;
- le Décret n°215/PR. du 16 Mai 1966, déterminant les Services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des Membres du Gouvernement ;
- la Loi n°59-21/ALD. du 31 Août 1959 portant statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifiée ;
- le Décret n°59-218 du 15 Décembre 1959 portant modalités communes d'application du statut général de la Fonction Publique du Dahomey et les actes qui l'ont modifié ;
- le Décret n°59-222 du 15 Décembre 1959 portant règlement sur la rémunération, les indemnités et avantages matériels divers alloués aux fonctionnaires des Administrations et Etablissements Publics de l'Etat et les actes qui l'ont modifié ;
- l'Arrêté n°1310/AG/2 du 29 Mars 1967 portant détachement de M. LAVENTURE auprès du Gouvernement du Dahomey ;
- la lettre en date du 1er Décembre 1966 par laquelle l'intéressé a sollicité sa radiation du cadre national,

WISE :

DECRETE :

LE CONTROLEUR
FINANCIER,

ARTICLE 1er. - M. LAVENTURE Jules, Administrateur de 2ème classe 4ème échelon, intégré dans les cadres latéraux français est rayé du Contrôle des effectifs de la Fonction Publique Dahoméenne à compter du 1er Juin 1967.

ARTICLE 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey ./-

| | |
|----------|----------------------|
| ORIGINAL | I |
| JORD | I |
| PR | 8 Ministères 8 |
| MFPTT | I CF I |
| MFAEP | I DI I |
| MAE | I TRESOR I |
| DP | 4 DFP I |
| DB | I Secr.d'Etat |
| DC | 2 aux Transp.Paris I |
| DGAJL | 2 Secr.d'Etat aux |
| SGG | 4 A.E. Paris.....I |
| IAA | 1 |

Fait à COTONOU, le 6 Juillet 1967

Général Christophe SOGLO.-

VU :

Le Ministre de la Fonction Publique,
du Travail et du Tourisme

Pascal CHABI KAO.-

Le Ministre des Finances, des
Affaires Economiques et du Plan,